

Comite Technique Local de l'Indre du 5 avril 2022

Déclaration Liminaire

À Madame Maryvonne DESBOIS
Présidente du Comité Technique Local de l'Indre

Nous sommes convoqués ce jour pour un CTL que l'on peut classer d'exceptionnel puisqu'il va se dérouler en présentiel après 2 longues années de réunions tenues en audio-conférence, un procédé qui a eu un intérêt sanitaire mais qui ne fut pas idéal, et vous en conviendrez, pour traiter les sujets importants de notre département.

Croire que cette réunion tenue dans une salle commune pourra déboucher sur de réelles avancées sociales serait sans doute jugé utopique mais sait-on jamais ? La crise sanitaire nous a obligé à changer certains de nos comportements, peut-être pouvons-nous espérer que notre hiérarchie aura compris que l'intérêt de tous réside bien dans les moyens humains que l'État doit donner à ses administrations pour accomplir toutes ses missions de manière entière et avec les meilleures conditions sanitaires et sociales et ce, sans en délaisser ou en abandonner.

Ce n'est pourtant pas ce qu'a demandé la Direction Générale aux directions locales quand on regarde avec quelle insistance s'est poursuivie la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, sans même instaurer de pause dans ces réformes en raison de la COVID et de ses conséquences.

Nous souhaitons rappeler ici que la CGT et ses représentants de l'Indre considèrent toujours comme destructrices les mesures décidées par le gouvernement à l'encontre des agents des finances publiques.

Et nous savons que vous le savez : cette destruction de notre administration ne plaît pas aux directeurs locaux mais jamais nous n'avons entendu un seul d'entre eux afficher publiquement son sentiment d'opposition à tout cela.

Pour les agents et ses représentants que nous sommes, cette posture de loyauté forcée (ou pas) demeure toujours aussi insupportable.

Pour l'Indre et sa population rurale, vieillissante et distante des agglomérations importantes, aboutir à 2 SGC hors préfecture, 1 SIP hors Châteauroux, 1 SIE départemental ou encore 1 trésorerie hospitalière départementale, cela se traduit par un abandon pur et simple des usagers indriens.

Et s'il vous plaît, ne nous parlez pas des EFS (Établissements France Service) qui ne sont que de la poudre aux yeux jetée aux visages de nos élus et de leurs administrés pour leur faire croire que l'État ne les abandonne pas. Ce n'est pas cela que les usagers attendent de nous et vous le savez très bien.

Tout ce que nous prédisions depuis tellement d'années arrive depuis plusieurs mois déjà. Les agents sont dégoûtés par la manière dont ils sont considérés.

Notre 1^{re} revendication réside dans le nombre de personnes nécessaires pour accomplir leur travail correctement.

Citons quelques services pour illustrer cela : le Service de Publicité Foncière de Châteauroux qui n'a toujours pas résorbé son retard, même avec l'apport de renforts extérieurs, la trésorerie hospitalière qui accumule un gros retard de travail et devrait compter plus d'emplois qu'elle n'en a actuellement, le Service Départemental des Impôts Fonciers qui a été sous dimensionné à sa création et qui arrive difficilement à combler le retard de prise en charge des déclarations malgré l'apport de personnels EDR.

Les recrutements récents de contractuels démontrent clairement la vision de l'État quant aux effectifs de notre Direction Générale et de ses départements : la mise en place de salariés sous statut privé, embauchés pour une mission spécifique de 3 ans sans formation initiale complète et payés au « rabais ». Dans certains départements, le départ soudain de certains d'entre eux met au grand jour l'arnaque que constitue ce Management à l'anglo-saxonne. Cela démontre combien le recrutement par concours agrémenté d'une solide formation initiale sont les bases mêmes d'une politique d'emplois essentielle à nos yeux pour nos missions de service public.

Le mal-être se concrétise depuis plusieurs années et un exemple tout récent en Alsace révèle au grand jour le drame que cela engendre. Notre département n'échappe pas à ce phénomène grandissant : contraintes de déplacements, surcharge de travail, pression hiérarchique entraînent de nombreux arrêts maladie dont certains pour des « burn-out ». De tels précédents aux conséquences dramatiques dans d'autres administrations ou entreprises, et maintenant dans la nôtre, devraient pourtant alerter notre hiérarchie sur les méfaits de cette manière de mener des restructurations qui ne s'expliquent que par l'avidité de nos gouvernants à détruire le service public.

La 2^e revendication tient dans la rémunération : l'Etat-Employeur a une piètre opinion de ses troupes en n'augmentant pas régulièrement la valeur du point. Nous demandons toujours d'adosser les augmentations de traitement indiciaire à l'inflation. La CGT revendique une forte augmentation indiciaire pour les catégories A, B et C, car ce sont ces catégories de personnels qui ont un gros manque à gagner. Et ce n'est certainement pas une prime comme celle touchée en décembre qui peut combler ce manque.

Les agents des Finances Publiques pour qui la valeur du point a reculé de 12,7 % en regard de l'inflation sur la période de janvier 2010 à janvier 2022, attendent l'ouverture immédiate de négociations sur le taux de revalorisation qui devra être à la hauteur des attentes des agents et des enjeux d'attractivité. Une première mesure doit être à minima à hauteur de l'inflation qui se situe autour de 4 % avec des clauses de revoyure en fonction de l'évolution des prix.

Depuis les années 2000 alors que les pouvoirs exécutifs successifs bloquaient les salaires des fonctionnaires la fortune des milliardaires français a été multipliée par 6, s'accroissant de plus de 400 milliards d'euros.

Sur les deux dernières années 2020 et 2021, les entreprises du CAC 40 ont engrangé près de 140 milliards d'euros de profits. Notre organisation syndicale revendique en urgence une augmentation de 10 % de la valeur du point d'indice. Cette mesure représenterait 12 milliards d'euros.

12 milliards pour plus de cinq millions d'agentes et d'agents de la Fonction publique comparés aux 400 milliards donnés à moins de 50 personnes, voyez que nos exigences n'ont vraiment rien d'exorbitantes.

Une augmentation générale des salaires est à la fois juste socialement et possible économiquement.

La 3^e revendication réside dans les défraiements liés aux déplacements. La CGT considère que l'État se moque véritablement de ses agents à travers les taux pratiqués pour rembourser les frais kilométriques et à travers la hausse de ces taux décrétée il y a quelques semaines.

Quels arguments pourraient avancer nos gouvernants pour démontrer qu'une voiture coûte plus cher par km effectué lorsqu'on l'utilise pour venir au travail que lorsque l'on s'en sert pour le compte de son emploi (le barème de l'Impôt sur le revenu affiche en 2021 0,548 €/km pour un véhicule de 5cv alors que le décret a relevé l'indemnité de 0,29 à 0,32 €/km pour un véhicule de 5cv) ?

Quels arguments ? Aucun. C'est proprement scandaleux !!

Et ça l'est encore plus devant cette crise économique qui voit flamber les prix à la pompe.

La 4^e revendication concerne le Foncier Innovant. La mise en œuvre du Foncier Innovant (dont l'idée principale est de remplacer l'humain par un algorithme) jette un doute sérieux sur la qualité future des bases fiscales et de la précision du plan cadastral. Ainsi c'est l'image du service public cadastral qui est mise à mal par cette expérimentation aux yeux des contribuables, des professionnels, des élus locaux et des autres services de la DGFIP.

Les géomètres veulent continuer à apporter leurs compétences auprès des élus et de tous les services de la DGFIP. Ils refusent de devenir une fois de plus, au détriment de leurs propres missions, une variable d'ajustement pour compléter la pénurie des effectifs dans les services locaux du cadastre comme c'est déjà le cas dans beaucoup de départements. Pour conserver leur technicité et surtout pour maintenir une expertise de qualité, leurs missions sur le terrain doivent être pérennisées et de manière plus importante qu'elles ne le sont actuellement.

Comite Technique Local de l'Indre du 5 avril 2022

Déclaration Liminaire (suite et fin)

Au-delà des retours négatifs des expérimentations via Google, Capgemini, INGEDATA et namR, et des millions d'euros d'argent public déjà engagés, c'est l'annonce de 300 suppressions d'emplois (dont 70 % de B et 30 % de C) qui achève de jeter le trouble. C'est une volonté à peine masquée de supprimer le corps des géomètres et aides-géomètres. Il devient très clair pour tous les acteurs des services des impôts fonciers que l'opération « foncier dit innovant » n'a qu'un objectif : remplacer le plan cadastral par un plan au rabais qui discrédite les géomètres comme relais terrain essentiel du partenariat entre les collectivités et nos services. Le « foncier innovant », que nous pourrions plutôt qualifier de « foncier ignorant », devient le laboratoire de la destruction des missions de la DGFIP. Les travaux qui s'annoncent dans le cadre de la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU) exigent de renforcer et non de diminuer les effectifs dévolus à la topographie.

Cette logique de la DGFIP sur la sphère foncière se retrouve dans toutes les autres missions de notre administration pour aboutir à la fin du statut de la Fonction Publique tant souhaitée par nos dirigeants.

La CGT rappelle son principal rôle : défendre l'intérêt du monde du travail et des agents et faire progresser la justice sociale, notamment dans une administration fiscale et foncière qui se doit de servir la population de manière équitable et sur tout le territoire national en inversant la courbe des emplois qui doit de nouveau progresser, et en rouvrant des structures qui ont été fermées.

*Les représentants du personnel
CGT de l'Indre*